



Circulaire 1 – Informations concernant la décision du Conseil Fédéral du 13 janvier

Gelterkinden, le 15 janvier 2021

**Chaussuresuisse accepte la décision du Conseil Fédéral de manière ambivalente.**

Chers Membres  
Mesdames, Messieurs

Suite aux cantons d'Argovie (depuis le 21. décembre 2020) et de Soleure (depuis le 27. décembre) qui ont fermé les magasins non essentiels, le Conseil Fédéral a décidé, hier, de généraliser cette mesure à tout le pays à partir de lundi 18 janvier 2021.

La conséquence de ce nouveau semi-confinement est un coup dur et incompréhensible contre certaines branches, dont la branche des chaussures fait partie.

Il ne sert à rien d'en débattre, de critiquer ou de se révolter sur ce sujet.

Maintenant, il faut utiliser toutes les possibilités pour obtenir un petit soulagement financier sur ces pertes immenses, et ce sans gêne :

- Demande de chômage partiel.
- Ordonnance sur les cas de rigueurs (les cantons sont responsables):  
Le chiffre d'affaires moyen des derniers mois sera pris comme base, dès que nous l'aurons par écrit, nous vous en informerons.
- Négocier une réduction de loyer.
- Demandez une prolongation de la date valeur d'au moins 30 jours pour les marchandises du printemps.

**Soyez créatifs – cherchez des idées de vente pour amortir (un peu) le deuxième semi-confinement.**

(par exemple via des contacts téléphoniques, des films et des offres sur Facebook, Instagram, etc.)

Avec mes meilleures salutations,  
**chaussuresuisse**

Christine Müller  
Directrice du bureau administratif